

Commission civisme :

samedi 29 janvier 2005

« Sur La ligue des droits de l'homme »**Etaient présents :**

Mesdames Aleth Briat (Ile-de-France), Jacqueline Garin (Grenoble), Anne Gaschy (Strasbourg), Christine Guimonnet (Picardie), Pierre Kerleroux (Ile-de-France), Alain Mahé (Aquitaine), Michèle Poncelet (Grenoble), Jacques Séguin (Poitiers), Michèle Urvoas (Bretagne)

Excusés : Fabienne Laude et Véronique Poggioli, Claude Morillon

Nous recevons aujourd'hui **Gilles Manceron**, membre du bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, rédacteur en chef de la revue « Hommes et libertés ». Ancien professeur à Gennevilliers, il est actuellement détaché à la BDIC, pour une exposition consacrée aux « Droits de l'homme, combats du siècle ». Le catalogue, très riche et l'exposition peuvent être d'intéressants supports en ECJS ou en éducation civique au collège.

La LDH : un sujet d'études :

Une thèse sera prochainement soutenue sur l'histoire de la LDH jusqu'en 1940. Le siège de la Ligue avait été visité, les archives saisies par les Allemands puis retrouvées chez les Soviétiques. Les premières informations datent de 1992-93 mais il a fallu attendre 2000 pour que les archives soient restituées. La LDH les a confiées à la BDIC. Il y a actuellement un certain nombre de travaux en cours sur l'histoire de la Ligue.

Quelques éléments clés de l'histoire de la Ligue :

La Ligue des droits de l'homme a joué un rôle majeur dans notre histoire, plus important à certaines époques toutefois. Elle est liée à l'Affaire Dreyfus et au procès Zola en juin 1898 : chez les témoins germaniques l'idée de monter une association de soutien aux victimes d'erreurs judiciaires. La Ligue est aussi une réaction à l'antisémitisme qui s'était développé entre 1894 et 1906. Le premier manifeste expliquait que « l'accusé n'est pas plus juif à nos yeux qu'un autre à sa place qu'un autre ne serait catholique, protestant ou philosophe ». Il fallait donc défendre toute victime, quelle que soit son appartenance communautaire, religieuse, contre les injustices et les erreurs judiciaires.

Rapidement se posa aussi la question de savoir s'il fallait également s'intéresser aux injustices sociales, économiques, à la justice en général. Le débat était d'importance.

En 1898, Anatole France présida un gala pour les orphelins arméniens, victimes des massacres. Cet acte humanitaire posa le problème du crime contre l'humanité, bien avant 1945.

Après le décès de Ludovic Trarieux, Francis de Pressensé, son successeur posa le problème et entraîna la ligue sur le terrain des injustices sociales.

En 1908, après les élections législatives, Clémenceau (ancien directeur de l'Aurore), était président du conseil et le Ministre de la Guerre était l'ex. Colonel Picquart (défenseur de Dreyfus), lorsque éclata l'affaire des officiers de Laon. Ces officiers avaient été sanctionnés pour avoir assisté à une messe. La LDH trouva ces sanctions illégitimes, prouvant ainsi qu'elle pouvait aider des adversaires politiques au nom de leur liberté de conscience.

Il s'agit aujourd'hui pour la ligue de défendre des principes en répondant à des questions complexes : la promotion de la citoyenneté, la défense de la laïcité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

1/ La laïcité :

La LDH fit partie des promoteurs de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1904 projet de loi de Francis de Pressensé). Mais elle ne tenait pas à mettre à genoux l'Eglise catholique. Les membres de la LDH étaient moins radicaux qu'Emile Combes, faisant le pari qu'à terme, la loi ferait consensus (Aristide Briand, Georges Clémenceau, Jean Jaurès, Francis de Pressensé)

Dans l'entre deux-guerres, la LDH était déjà défavorable au monopole de l'école publique partant du principe qu'un monopole n'est jamais bon pour le pays.

Elle n'est pas non plus favorable aujourd'hui à la réforme de la loi de 1905 y compris pour résoudre des problèmes qui ne se posaient pas il y a un siècle. Il vaut mieux parier sur l'évolution des esprits. Dès 1989, la LDH avait critiqué le port du foulard mais était (et est restée) hostile à une législation aboutissant à l'interdiction. Il y avait déjà des outils à utiliser. Cependant la loi a été votée et fait visiblement consensus. Il convient de montrer une certaine vigilance au cas où la loi serait mal respectée (ex des Sikhs). La LDH était (et est toujours) opposée au principe du port du foulard mais considérait (et considère encore) que la loi était inopportune. Le voile a envahi l'espace.

Cet été aura lieu un colloque de la LDH à Cerisy sur le thème « La loi de 1905 et son actualité ».

Question : A propos de cette loi, avez-vous eu des contacts avec les professeurs ?

Réponse : Les instances de la LDH ont défini des positions mais il y a eu un débat. Professeurs, avocats, magistrats sont très représentés à la LDH.

Q : Avez-vous eu des débats avec des collègues confrontés au foulard ?

R : Oui, un de nos collègues de la Commission Laïcité est un ancien proviseur de Mantes-la-Jolie. Il fallait résoudre les questions en interne, évaluer ce qui se passe. Y a-t-il des pressions ? S'agit-il d'une élève qui veut se faire remarquer ? Il est possible de gérer avec des sanctions sachant que certains points ne sont pas négociables.

Q : Depuis le vote de la loi, la LDH a-t-elle été contactée par des élèves voilées ? Y a-t-il une aide, un soutien qui leur est accordé ?

R : La loi étant votée, nous sommes donc pour son respect mais en étant vigilants sur son application.

Pierre Kerleroux fait remarquer que certaines associations sont très combattives, « Une Ecole pour tous(tes) » allant même jusqu'à qualifier la loi de loi raciste, anti-musulmane. Quelle est la position de la LDH face à ce type d'association ?

R : La ligue est réservée à leur égard et n'épouse pas ce discours militant.

Q : Quelle est votre position pour ce qui est de l'actuel fonctionnement de l'Alsace-Moselle ? **(Ces trois départements, qui fonctionnent encore avec le Concordat de 1801, ne sont pas soumis à la loi de 1905.)**

R : Le paradoxe avec cette exception c'est que les gens y sont favorables. Personne ne veut heurter de front. Il faut prendre en compte l'importance du droit local,

Q : L'islam peut-il avoir une place ? Car dans cette région, les musulmans sont plus nombreux que d'autres confessions (calvinistes, luthériens, juifs)

Anne Gaschy : Il y a des procédures de conciliation avec les familles lorsqu'elles ne souhaitent pas que les enfants suivent les cours de religion.

Les cours sont facultatifs mais comme pour une option : une fois inscrit, il faut suivre toute l'année scolaire. Il n'y a pas de cours spécial pour les enfants musulmans.

Pierre Kerleroux souligne les divergences qui perdurent face aux positions de certains syndicats, de certaines associations, qui ont surpris le corps enseignant. La coupure est parfois nette entre la base et la direction.

2/ L'éducation à la citoyenneté :

Gilles Manceron : La ligue aurait souhaité l'affichage de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Elle est habilitée par le Ministère de l'Education Nationale et peut donc intervenir dans les établissements scolaires pour des PAE, des parcours citoyens, des actions éducatives. C'est mieux si c'est inséré dans un projet pédagogique. Beaucoup de thèmes peuvent être abordés en lycée en ECJS (la peine de mort, la justice, la prison).

La LDH a créé une commission d'enquête sur les violences policières, avec des magistrats, des avocats et le MRAP.

Christine Guimonnet : Ce sont en effet des sujets qui interpellent les élèves. Lorsqu'ils débattent, cela peut « monter en température ». Avec une classe de terminale, nous avons discuté de la peine de mort et l'un des élèves y était très favorable. Impossible de le faire changer d'avis. Aucun argument ne pouvait l'atteindre. Pour lui, c'était la loi du Talion ! Il tentait même de me convaincre en me disant que si quelqu'un tuait ma fille je devrais avoir envie de le tuer à mon tour. Je lui ai rétorqué qu'il existait un fossé entre penser et passer à l'acte, et que l'Etat par sa loi, interdisant le meurtre, l'assassinat, ne saurait s'arroger le droit de tuer les gens, fussent-ils des criminels. Je ne l'ai pas convaincu !

3/ Les formes de racisme :

C'est une question qui fait débat, avec celle de l'antisémitisme dans l'éducation à mener contre le racisme. Il y avait un consensus. Depuis deux ans, on discerne des fractures. Pour la LDH, il y a une spécificité de l'antisémitisme, étant donné son ancrage historique en Europe qui a pris des formes très violentes. La lutte contre l'antisémitisme est un combat particulier. Il faut être très vigilant face à ses avatars. L'Affaire Dreyfus avait constitué un tournant pour le monde ouvrier, syndical et socialiste, certains assimilant le juif au capital. Il y eut conscience d'un danger, qui poussa à une alliance avec les dreyfusards.

Y a-t-il un nouvel antisémitisme (cf les travaux de Pierre-André Taguieff) ? La LDH y réfléchit, sachant que le vieil antisémitisme traditionnel n'est pas mort non plus. La France a été marquée par une culture catholique, l'ensemble de l'Europe a été marqué par l'antijudaïsme, avec aussi sa variante anti bolchevique. Le fond antisémite s'adapte, se reconvertit (extrême-gauche pro-palestinienne, anti-sioniste). Le racisme d'origine arabo-musulmane est un sujet de réflexion. Chaque pays a son histoire mais les juifs ont bénéficié d'un statut meilleur en terre musulmane qu'en terre chrétienne, bien qu'avec une position inférieure (dhimmitude). Il faut prendre en compte les formes de dévalorisation de la culture de la population musulmane, la question particulière de l'Algérie.

Q : Y a-t-il vraiment une **islamophobie** ?

R : C'est un terme polysémique. La LDH est favorable à la liberté d'expression dans tous les domaines, y compris le blasphème mais ne saurait accepter les insultes.

Q : Ce terme d'islamophobie est-il utilisé pour faire référence à la religion ou à l'islamisme ?

R : C'est un mot ambigu, tout comme l'est le mot **judéophobie**. Il est certains que des critiques religieuses peuvent dériver vers du racisme.

Pierre Kerleroux : Beaucoup de musulmans n'acceptent pas la critique, l'exégèse, on sent une forte susceptibilité. Le christianisme a pourtant passé l'épreuve de la critique.

R : Pas les catholiques intégristes.

PK : Ils sont peu présents dans le débat.

Christine Guimonnet : J'observe depuis quelques années un glissement sémantique que je trouve gênant, chez les journalistes, les sociologues, les hommes politiques, qui emploient l'expression « jeunes musulmans » pour désigner les jeunes français de parents venus généralement du Maghreb. Auparavant, on disait « Beurs » (pas plus satisfaisant d'ailleurs), « jeunes issus de l'immigration », « Maghrébins », « d'origine maghrébine », « immigrés de la troisième génération ». Cette dernière appellation est vraiment stupide ! Peut-on qualifier d'immigrés des gens nés en France et ayant la nationalité française ?? Cela prouve la difficulté à nommer les gens. Mais je ne vois pas l'intérêt de mettre en permanence une étiquette religieuse sur les gens, tant il y a de nuances dans la croyance, la pratique, le rapport à la religion. Parle-t-on de nos autres élèves en disant « les jeunes catholiques » ? Faut-il mettre en avant cette étiquette musulmane, qui renvoie toujours à « l'étranger » en parlant d'enfants français ?

R : C'est lié à notre passé colonial.

Aujourd'hui les catholiques sont opposés à la révision de la loi. Mais l'Eglise a longtemps été opposée à la loi de 1905. Avec le développement de la séparation, nous n'avons plus par exemple de députés ecclésiastiques.

Pierre Kerleroux : Il existe aussi un racisme anti-blanc. En ce sens, Ben Laden est raciste. Il faut combattre tous les racismes, y compris le racisme anti-blanc. On n'ose pas le dire et je considère que cela n'affaiblit pas l'autre combat.

Gilles Manceron : Il y a une nécessité de faire connaître l'esclavage, mais en évoquant également la traite transsaharienne. Elle a perduré bien après l'arrêt de la traite menée par les Européens et a laissé des traces en Afrique, dans des pays comme la Mauritanie ou le Soudan. Le racisme est universellement partagé et doit être combattu.

Nous évoquons les retombées du conflit au Proche-Orient avec cette « identification aux Palestiniens »

GM : Toute critique de l'Etat d'Israël ne constitue pas forcément de l'antisémitisme.

Michèle Poncelet : Depuis quelques temps, j'ai l'impression d'un changement notable chez une frange d'élèves (des filles d'origine musulmane) lors des voyages (section BTS tourisme). Il y a un refus de négocier : « On est végétariennes, ce n'est pas hallal ! »

Les principes se heurtent à des problèmes très concrets ;

GM : Les négociations sont permanentes depuis la loi de 1905. Il y a des choses qu'on peut accepter, et d'autres à refuser car ingérables. Il faut savoir où placer le curseur.

Christine Guimonnet : On a l'impression que là, le discours passe par la nourriture. « Tu ne manges pas comme moi, je ne mange pas comme toi. Nous sommes différents. Donc je te rejette si tu ne veux pas céder. » La nourriture est aussi un moment de partage. Et se transforme en exclusion. On a déjà des cas dans des établissements où les élèves se groupent à la cantine.

Tous ces précédents sont gênants. A ce sujet, il faut lire le rapport Obin rendu au Ministère mais très peu médiatisé car il évoque des problèmes liés au communautarisme.

MP : Elles se coupent du reste de la communauté scolaire

Q : Est-ce de la surenchère ?

GM : Il faut refuser, sachant qu'on peut discuter sur certains sujets et que d'autres ne sont pas négociables.

Jacques Seguin : Il faut bien constater que depuis quelques années, certains groupent poussent dans ce sens, pour que cela déborde.

Gilles Manceron : Nous avons à la ligue un service juridique. Deux filles stagiaires viennent avec un foulard et nous n'avons pas mis de veto. Mais elles n'ont pas voulu serrer la main d'un homme et là, nous avons montré notre opposition.

JS : Etes-vous en relation avec Amnesty international ?

GM : Oui, pour des campagnes communes, mais elle a aussi ses objectifs propres et son mode de fonctionnement qui n'est pas le même que le nôtre.

MP : Pensez-vous que le système britannique est proche de ce que vous défendez ?

GM : Non. Nous sommes attachés à notre école publique et laïque. Les Britanniques font preuve d'un certain laxisme envers les côtés négatifs de certaines religions. Il y a une grande liberté mais aussi beaucoup de radicalisme. Les Sikhs, par exemple, ont protesté contre une pièce de théâtre qu'ils trouvaient blasphématoire.

La LDH ne fait pas preuve d'un extrémisme laïcard.

Anne Gaschy : Y a-t-il des livres à conseiller ? Nous avons aussi le problème du bouc émissaire, de l'élève souffre-douleur. C'est aussi le début du racisme.

Depuis notre réunion :

1/ L'historienne **Madeleine Rébérioux**, inséparable des combats de la Ligue des droits de l'homme est décédée. Nous tenons ici à lui rendre hommage, même si nous n'avons pas toujours été en accord avec toutes ses prises de position.

2/ La législation britannique vient d'autoriser une adolescente originaire du Bangladesh élève d'un collègue (défendue par Chérie Boots, épouse du Premier Ministre), à porter en classe le jilbab, tenue longue et couvrante. Alors qu'auparavant, les établissements leur permettaient de porter un voile et/ou une tunique.

3/ Les récentes manifestations lycéennes ont été caractérisées par la présence de casseurs faisant preuve d'un évident racisme anti-blanc. A ce sujet, lire les analyses du Monde du 15 mars 2005.

4/ Pour nos commissions suivantes, j'ai sollicité Alfred Grosser, Yazid Sabeg, Esther Benbassa et Fadela Amara (Ni putes ni soumises). Le/la prochain(e) intervenant(e) sera celui/celle dont l'emploi du temps lui permettra de se libérer pour nous rencontrer.

Pour la commission,
Christine Guimonnet